

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 décembre 2012, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui a été remis au début de la séance du présent conseil.

Résolution 2012-12-302

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 13.1 Directrice générale par Directrice générale et employé-e-s ainsi que 13.2 Employé-e-s par Congés fériés payés aux employé-e-s, 13.3 est enlevé et en laissant le point 23 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2012;**
- 4. Présentation du budget;**
- 5. Période de questions réservée au public;**
- 6. Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
- 7. Demande de subvention pour le MADA;**
- 8. Avis de motion pour le règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception;**
- 9. Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes;**
- 10. Calendrier des séances régulières;**
- 11. Renouvellement de PG Govern;**
- 12. Laboratoires d'analyses pour la station d'épuration;**
- 13. Salaire :**

- 13.1 Directrice générale et employé-e-s
- 13.2 Congés fériés payés aux employé-e-s
- 14. Matières résiduelles fertilisantes :
 - 14.1 Projet de Règlement 380-2012 concernant le zonage
 - 14.2 Projet de Règlement 381-2012 concernant les permis et les certificats
- 15. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : point d'eau;
- 16. Aménagement du terrain au chalet de lac : mandat à Pittoresco;
- 17. Tour de JM Champeau;
- 18. États comparatifs des revenus et des dépenses;
- 19. Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 20. Paiement des comptes :
 - 20.1 Comptes payés
 - 20.2 Comptes à payer
- 21. Bordereau de correspondance;
- 22. Rapports :
 - 22.1 Maire
 - 22.2 Conseillers
 - 22.3 Directrice générale
- 23. Varia :
- 24. Évaluation de la rencontre;
- 25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2012

Résolution 2012-12-303

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PRÉSENTATION DU BUDGET

Monsieur le Maire Jacques Madore fait la présentation du budget pour l'exercice financier de l'année 2013. Il fournit les détails de chaque poste budgétaire figurant sur le document remis aux membres du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques spécifications ont été demandées sur le budget.

Un citoyen s'est renseigné sur la raison de l'achat d'un camion de dix roues au lieu de douze. Il a aussi demandé la raison pour laquelle monsieur Donald Fontaine ne fait pas le déneigement du MTQ. Des questions ont été posées concernant le bureau de poste.

6. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement présente au Conseil municipal les dossiers suivants :

Une lettre sera envoyée à monsieur Sylvain Laperle concernant la vérification de sa fosse septique parce qu'il n'a pas pu la faire.

Une lettre sera envoyée à monsieur Gaétan Fontaine afin de l'aviser que présentement, il n'a pas à se conformer au règlement sur les fosses septiques aussi longtemps que la maison 361, chemin Du Gore ne sera pas habitée.

Une roulotte est installée à l'extrémité du chemin du Rang C, sans eau courante et sans électricité. Le Conseil municipal ne l'obligera pas à être conforme au règlement des fosses septiques aussi longtemps que la roulotte n'a pas les commodités d'une maison.

7. **MADA**

7.1 **Demande de subvention**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'est inscrite comme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a créé un comité de travail afin d'élaborer une politique concernant les aînées;

ATTENDU QUE le comité a élaboré un projet innovateur;

ATTENDU QUE des subventions pourraient être disponibles dans le cadre du programme PIQM volet 2;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet dans son ensemble et du plan d'aménagement du sentier présenté par Pittoresco;

ATTENDU QUE le budget prévisionnel de la Phase 1 du projet a été étudié par le Conseil municipal;

Résolution 2012-12-304

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE le Conseil donne son accord de principe pour la réalisation de la Phase 1 du projet au coût d'environ 100 000 \$ en autant que des subventions soient obtenues;

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la présentation du projet au programme PIQM et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 **Pittoresco**

ATTENDU QU' la municipalité de Saint-Malo a reçu et accepté un plan de Pittoresco;

ATTENDU QU' une requête sera présentée à Pittoresco afin de modifier le plan initial pour répondre aux demandes des personnes âgées;

Résolution 2012-12-305

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QU'un montant maximum de 500 \$ taxes non incluses sera employé pour que Pittoresco modifie le plan initial afin de répondre aux demandes des aînés. Une démarche sera faite afin de vérifier si ce montant peut être pris à même les fonds MADA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

Résolution 2012-12-306

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Allie que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LES CONGÉS FÉRIÉS DE L'ANNÉE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a statué de fermer l'hôtel de ville pendant la période des Fêtes;

Résolution 2012-12-307

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Alain Tétrault,

QUE l'hôtel de ville sera fermé du 22 décembre 2012 jusqu'au 2 janvier 2013 inclusivement et de mentionner pour cette période le numéro d'urgence sur le message du répondeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 2012-12-308

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 20 h :

Lundi	14 janvier 13	Lundi	8 juillet 13
Lundi	11 février 13	Lundi	12 août 13
Lundi	11 mars 13	Lundi	9 septembre 13
Lundi	8 avril 13	Mardi	1 ^{er} octobre 13 (élections)
Lundi	13 mai 13	Lundi	11 novembre 13
Lundi	10 juin 13	Lundi	9 décembre 13

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **RENOUVELLEMENT DE PG GOVERN**

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications doit être fait pour l'année 2013;

ATTENDU QUE PG Govern a fait parvenir son offre couvrant le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2013;

Résolution 2012-12-309

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2013 de MégaGest (programme de comptabilité) avec PG Govern au coût annuel de 4 935 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **LABORATOIRES D'ANALYSES POUR LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE des analyses doivent être prises à chaque mois pour la station d'épuration afin de remplir les rapports exigés par le gouvernement;

ATTENDU QUE Biolab est en mesure d'analyser le Phosphore inorganique;

ATTENDU QUE les prix demandés par Biolab est de 1 455 \$ taxes non incluses et de 3 528 \$ taxes non incluses pour Biovet inc.;

Résolution 2012-12-310

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte le prix demandé par Biolab de 1 455 \$ taxes non incluses.

QUE la directrice générale signera l'acceptation de la soumission avec Biolab.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **SALAIRE :**

13.1 **Directrice générale et employé-e-s**

ATTENDU QUE les salaires sont évalués annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2013;

ATTENDU QUE le salaire des employés de la voirie a été ajusté le 1^{er} mai 2012;

Résolution 2012-12-311

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE l'augmentation de la directrice générale sera établie à 1,00 \$ l'heure pour le 1^{er} janvier 2013.

QUE l'augmentation de la secrétaire administrative sera établie à 0,40 \$ l'heure pour 1^{er} janvier 2013.

QUE les employés de voirie n'ont pas d'augmentation de salaire à cause de l'ajustement du mois de mai 2012.

QU'après 3 ans de service, l'employé obtiendra 6 % du salaire pour 3 semaine de vacances, après 10 ans de service, il obtiendra 8 % du salaire pour 4 semaines de vacances, après 15 ans de service, une journée de vacances par année de service supplémentaire jusqu'à concurrence de 5 jours, à partir du 1^{er} janvier 2013.

QUE le Conseil municipal accorde 2 journées de congé de maladie par année monnayables si elles ne sont pas utilisées par les employés à temps complet et 1 journée de congé de maladie par année monnayable si elle n'est pas utilisée par les employés saisonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Congés fériés payés aux employé-e-s

ATTENDU QUE le Conseil a décidé de payer des journées à ses employé-e-s pour la période des Fêtes;

Résolution 2012-12-312

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à messieurs Donald Fontaine, Daniel Lévesque et Martial Clément ainsi qu'à madame Françoise Dion pour les congés fériés des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES :

14.1 Projet de Règlement 380-2012 concernant le zonage

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.2 Projet de Règlement 381-2012 Concernant les permis et certificats

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :
POINT D'EAU**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

16. **AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU CHALET DU LAC : MANDAT À
PITTORESCO.**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17. **TOUR DE JM CHAMPEAU**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18. **ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses de janvier à octobre 2012.*

19. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil.

20. **PAIEMENT DES COMPTES**

20.1 **Comptes payés**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 140 881,70 \$ payés depuis le 13 novembre 2012;

Résolution 2012-12-313

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 140 881,70 \$ payés depuis le 13 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2 **Comptes à payer**

20.2.1 **Fleurons du Québec**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'est inscrite aux Fleurons du Québec pour trois ans (2012 – 2013 – 2014) à la résolution 2012-01-28;

ATTENDU QUE la première pancarte de la structure de signalisation à Fleurons du Québec est gratuite et que les pancartes supplémentaires doivent être achetées;

Résolution 2012-12-314

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE la municipalité de Saint-Malo prendra la première pancarte de la structure de signalisation à Fleurons du Québec qui est gratuite en payant le transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2012-12-315

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour le mois de novembre ainsi que ses autres dépenses au montant de 275,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.3 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2012-12-316

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer ses frais de déplacements à une formation au conseiller Alain Tétrault pour le montant de 130 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.4 Schéma de couverture de risque en incendie

COMPTE TENU QU' à la résolution 2011-03-59 la municipalité de Saint-Malo a accepté la proposition du Centre de communications et de répartition des appels dont la responsabilité incombe à la ville de Colebrook NH,

ATTENDU QU' le premier paiement semestriel du 1^{er} juin au montant de

1 062,50 \$ a été payé à la
résolution 2012-06-164;

Résolution 2012-12-317

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer les services au Centre de communications régional de Colebrook NH au montant de 1 062,50 \$ sans taxes, payable en devises américaines pour le deuxième semestre de l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Aucun dossier n'a été retenu.

22. RAPPORTS :

22.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Le bâtiment de la caisse et la relocalisation du bureau de poste;
- La redevance de la collecte sélective pour l'année 2010 – 2011 est de 10 967 \$ dont 7 692 \$ sera payé en décembre 2012 et 3 275 \$ en mars 2013;
- Les employé-e-s de la MRC de Coaticook;
- Le comité Consultatif agricole se compose des mêmes membres;
- Le TACTIC : 361 abonnés;
- Le Maire, monsieur Jacques Madore participera à Nez Rouge et les profits de cette journée iront au Service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton;
- La Fête de la famille, un gagnant de Saint-Malo : Catégorie Naissance multiple Cinthia Lavigne et Raphaël Fontaine.

22.2 Conseillers

Le conseiller Serge Allie parle au Conseil municipal :

- Le cahier commémoratif ainsi que la plaque du 150^e anniversaire de Saint-Malo;

Le conseiller Alain Tétrault entretient le Conseil municipal de :

- Le camp de jour;
- La rencontre qui a eu lieu avec le député Réjean Hébert afin d'obtenir un compte-rendu;

- Le Pacte rural;
- Sur le partage du travail des employés de voirie durant l'hiver.

22.3 Directrice générale

22.3.1 Camion dix roues 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a acheté un camion dix roues 2013 à la résolution 2012-06-153;

ATTENDU QUE les lames au carbure sur l'aile sur le côté et le devant du camion dix roues 2013 ne sont pas mobiles sur l'asphalte afin d'enlever la neige, ce qui occasionne l'utilisation d'un surplus de sel;

ATTENDU QU' une lame au carbure à 2 pieds de large avec des ressorts permet de ramasser la neige plus efficacement dans les dénivellations de l'asphalte;

ATTENDU QUE la compagnie Transport Guy Hamel a offert l'essai de ces lames au carbure à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2012-12-318

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer cinq lames au carbure ainsi qu'une lame au carbure avec le coin au montant 2 414 \$.

QUE les attaches sont en essai et une facture suivra en 2013 au montant de 1 092 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.2 Bureau de poste

Une annonce a été passée pour les personnes intéressées à prendre en charge le bureau de poste de Saint-Malo. À la suite d'une erreur, l'annonce doit être à nouveau passée. Le maître de poste actuel, monsieur Jean-Paul Roy a demandé que Poste Canada libère l'endroit au plus tard le 31 décembre 2012. Le bureau de poste de Saint-Malo viendra s'installer temporairement à l'hôtel de ville.

Résolution 2012-12-319

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé de le conseiller Robert Fontaine

DE permettre au bureau de poste de Saint-Malo de s'installer temporairement à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.3 Champs de la station d'épuration

La municipalité de Saint-Malo a contacté les ingénieurs de Teknika qui ont réalisé la station d'épuration ainsi que les champs. Une vérification a été faite avec eux pour savoir si nous pouvions contourner les champs sans les abîmés, à cause d'un problème de phosphore. Les ingénieurs ont affirmés qu'il n'y aurait aucun problème car les champs ne se dégraderaient pas même s'ils ne sont pas utilisés. Pour obtenir leur affirmation par écrit, la Municipalité doit payer des frais. Le Conseil municipal a décidé de ne pas demander la confirmation par écrit.

22.3.4 Employés

ATTENDU QUE le taux horaire des employés a été vérifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les années 2003 à 2012;

ATTENDU QUE des erreurs administratives ont été identifiées dans le dossier de monsieur Donald Fontaine, responsable de la voirie;

Résolution 2012-12-320

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE le conseil municipal accepte de verser 3 000 \$ dans le fonds de pension de monsieur Donald Fontaine afin de compenser les erreurs administratives qui se sont glissées ces dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

24. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

25. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 40.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière